

Objet : Modification du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la maison rue Tharaud

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le code de la commande publique, et notamment les articles L. 2194-1 et R. 2194-5,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 3 juin 2020, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics – Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Vu la décision n°2021-05/21D du 12/05/2021 confiant au cabinet d'architecture OCTAVIO JAVIER MESTRE une mission de maîtrise d'Œuvre pour la réhabilitation de la maison située rue Tharaud, face au centre Arriéta, en vue d'être transformée en extension du siège administratif de la Communauté de Communes Sud Roussillon, pour un montant de 34 100,00 € HT

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant qu'à la suite de sondages sur les fondations, il est apparu que le bâtiment ne possède pas de fondations et par conséquent qu'il ne répond pas aux normes de sécurité d'un établissement recevant du public,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la démolition du bâtiment et d'en construire un nouveau,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De modifier le marché de maîtrise d'œuvre confié au cabinet d'architecture OCTAVIO JAVIER MESTRE en vue de la démolition de l'actuelle maison et de la construction d'un nouveau bâtiment.

ARTICLE 2 :

Le montant de la modification est de 15 841,00 € HT, soit une augmentation de 46,45 % par rapport au montant initial, portant le montant du marché à 49 941,00 € HT.

Cette modification sera actée par avenant.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

11 FEV. 2022

Fait à Saint Cyprien, le

Le Président

Thierry DEL POSO



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20220211-2022-02-08D-AU
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022